

Des propriétaires contre l'ouverture d'un ED l'épicier

LES ACQUÉREURS se sentent lésés. Par la mairie d'Asnières, et par le promoteur à qui a été confié l'aménagement de la ZAC Métro (zone d'aménagement concerté) dans laquelle ils comptent s'installer. Les familles, qui s'attendaient à voir des magasins d'un certain standing ouvrir au pied de leur immeuble, viennent d'apprendre avec consternation le remplacement de ces boutiques (confiseur, chocolatier, chausseur) par une supérette ED l'épicier. « Nous avons accepté d'acheter nos logements au prix fort — près de 3 000 € le mètre carré — sachant que la municipalité avait l'ambition de faire de cette ZAC un pôle d'attraction de la ville », explique Bruno de Beaugard, chef de file des acquéreurs mécontents. Ces derniers redoutent que l'enseigne, « trop bas de gamme » à leur goût, « entraîne des nuisances et de l'insécurité pour ce quartier ». Surtout, ils ne comprennent pas comment une mairie, qui prétend réhabiliter un quartier jusqu'à maintenant sensible, accorde une modification de permis de construire au promoteur pour qu'il puisse vendre les locaux à la chaîne de supérettes.

« Il s'agit d'une transaction privée »

« Cette modification est totalement illégale, s'insurge Bruno de Beaugard. Meunier Habitat (le promoteur) a contacté la mairie sans prévenir la copropriété. » La décision d'implanter ce commerce se serait donc tramée dans le dos des principaux intéressés, à savoir les nouveaux propriétaires. Les riverains sont d'au-

tant plus remontés que le maire lui-même leur aurait promis le statu quo : « Le 15 juin, nous avons invité monsieur Aeschlimann à une soirée barbecue dans notre résidence. Le maire nous a certifié, les yeux dans les yeux, qu'il s'engageait à ce qu'il n'y ait pas de ED à cet endroit. » Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils découvrirent que le permis d'installation du magasin ED avait été entériné le 14 juin, soit la veille de

la promesse du maire aux propriétaires. Dans une lettre véhémement adressée à l'élu, plusieurs signataires lui reprochent « d'avoir menti en public ».

Manuel Aeschlimann n'a évidemment pas la même version : « J'aimerais bien avoir un droit de veto sur l'attribution de tel ou tel commerce, mais il s'agit d'une transaction purement privée entre Meunier et ED l'épicier. A partir du moment où la

modification de permis de construire est légale, nous sommes contraints de dire oui. » Actuellement en vacances, le président de Meunier Habitat n'a pas pu être joint. Plusieurs acquéreurs ont d'ores et déjà décidé de déposer une requête en annulation la semaine prochaine. Et comme chaque interlocuteur a l'air sûr de son fait, l'affaire risque de se terminer devant la justice.

JÉRÉMIE HARTMANN



ASNIERES, ZAC MÉTRO. C'est au bas de cet immeuble que la chaîne ED entend installer un magasin. Mais les résidents se sont regroupés pour s'y opposer. (L.P.)